



Mars 2026

Révision du PLU

Approbation

4.g. Cahier des éléments repérés au titre du L151-19

BELIGNEUX (01)



PROCEDURE	DATE
Révision du PLU prescrite par délibérations du	1^{er} février 2021
Projet approuvé par le conseil municipal le	9 mars 2026

Rédaction : Richard BENOIT

Cartographie : Richard BENOIT

Photographie : Richard BENOIT



Labellisé



Agence Mosaïque Environnement

111 rue du 1er Mars 1943 - 69100 Villeurbanne tél. 04.78.03.18.18 - fax 04.78.03.71.51

agence@mosaique-environnement.com - www.mosaique-environnement.com

SCOP à capital variable – RCS 418 353 439 LYON

Sommaire

INTRODUCTION	1
LES ÉLÉMENTS REPÉRÉS	5
1 – EGLISE Saint pierre DE BELIGNEUX	7
2 – ANCIENNE ECOLE DE BELIGNEUX.....	9
3 – ANCIENNE CURE DE BELIGNEUX.....	10
4 – FOUR A PAIN DE BELIGNEUX.....	12
5 – CALVAIRE A BELIGNEUX	13
6 – CALVAIRE A BELIGNEUX	14
7 – CHAPELLE SAINT ANDRE DE CHANES	15
8 – CALVAIRE A CHANES	16
9 – CHATEAU DE CHANES	17



INTRODUCTION



Rappel de l'article L 151-19 du code de l'urbanisme

« Le règlement peut identifier et localiser les éléments de paysage et délimiter les quartiers, îlots, immeubles, espaces publics, monuments, sites et secteurs à protéger, à mettre en valeur ou à requalifier pour des motifs d'ordre culturel, historique ou architectural et définir, le cas échéant, les prescriptions de nature à assurer leur préservation. »

Dans les secteurs identifiés au titre du L.151-19, les travaux ayant pour effet de modifier ou de supprimer un élément que le PLU a identifié, en application du L.151-19, comme présentant un ordre culturel, historique ou architectural, doivent être précédés d'une déclaration préalable.



LES ÉLÉMENTS REPÉRÉS



1 – EGLISE SAINT PIERRE DE BELIGNEUX

L'église **Saint Pierre** de Béligneux était à l'origine un édifice roman qui a été entièrement remanié au XIX^e siècle. Il s'agit d'une église de style néogothique qui marque de sa présence le centre de Béligneux



Elle est un marqueur fort de l'entrée de Béligneux avec son clocher qui domine l'ensemble des bâtiments.



Elle participe aussi de l'espace public central de Béligneux avec les trois autres éléments repérés au titre de l'article L151-19

Edifice ordonnancé : l'église doit être préservée dans son intégralité.

2 – ANCIENNE ECOLE DE BELIGNEUX

L'ancienne école primaire de Béligneux est un édifice caractéristique des bâtiments de type « Mairie-Ecole » de la fin du XIX^e siècle. Elle sert aujourd'hui de musée avec cinq salles d'exposition retraçant la vie du village passé.

Elle se distingue par une architecture classique et son clocher à bulbe et son positionnement en entrée de bourg, un peu en hauteur, dominant la vallée de l'Appéum.



Les façades Est et Nord (visible ci-dessus) qui sont conservées dans leur aspect d'origine doivent être préservées. Le pignon Sud a été remanié plus récemment.

3 – ANCIENNE CURE DE BELIGNEUX

L'ancienne cure de Béligneux est un bâtiment très simple, mais qui participe des traces du passé au niveau de la place de l'église.



Cadastré Napoléon de 1834 (Archives de l'Ain)



Au-delà du bâtiment, c'est aussi le clos avec son mur d'enceint qui est intéressant à conserver.

L'ensemble du bâtiment doit conserver son aspect modeste et son architecture simple.

Les murs du clos doivent être conservés.

4 – FOUR A PAIN DE BELIGNEUX

Le **four à pain** est un petit édifice participant du petit patrimoine de l'ancien village de Béligneux. Il est aujourd'hui à l'intérieur d'une parcelle maîtrisée par la commune et pourra être mis en valeur dans le cadre de l'espace collectif central de Béligneux.



Le four à pain, petit édifice modeste doit conserver globalement son aspect tant au niveau des matériaux que des couleurs.

5 – CALVAIRE A BELIGNEUX

Il s'agit d'un calvaire en fer forgé situé dans un espace naturel à l'Ouest du village de Béligneux sur le chemin de la Grange.

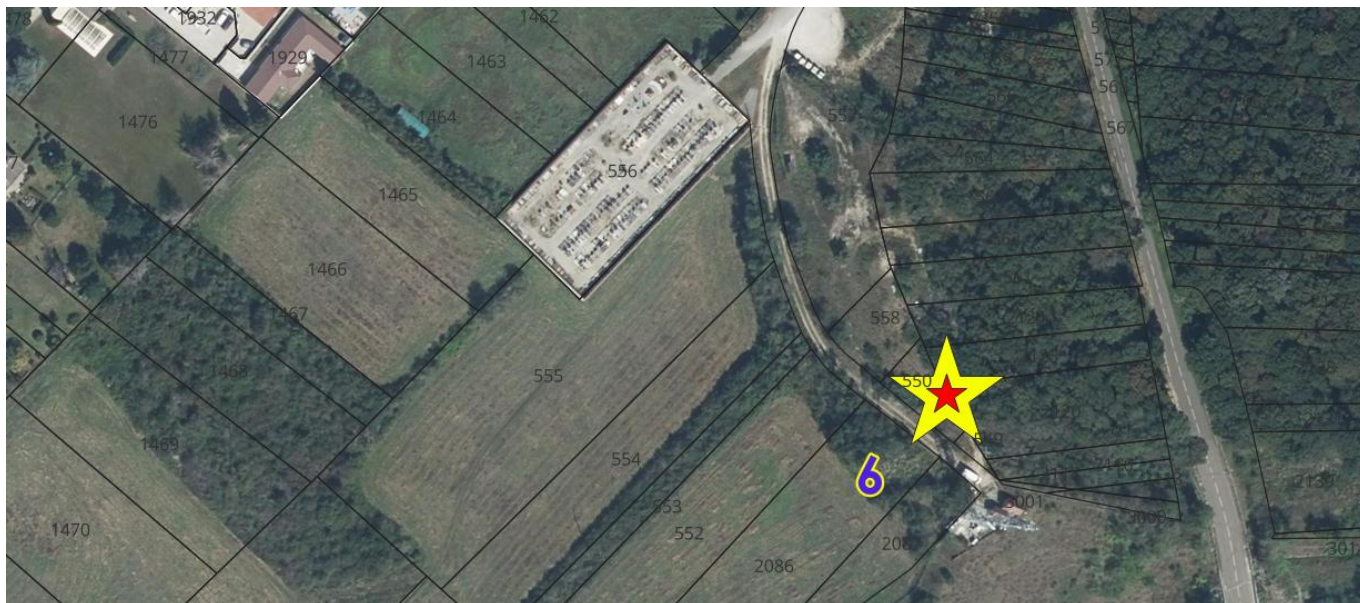
En zone Naturelle (N) du PLU, il ne devrait pas être remis en cause dans son site.



Le calvaire doit être préservé dans son aspect.

6 – CALVAIRE A BELIGNEUX

Le **calvaire en pierre** est situé sur une butte dans un espace naturel à l'Est du village de Béligneux à proximité du cimetière



Le **calvaire** doit être préservé dans son aspect.

7 – CHAPELLE SAINT ANDRE DE CHANES

La chapelle de style roman date du XV^e siècle. Il s'agit d'un édifice modeste constitué d'une nef unique avec un petit narthex fermé devant le campanile.



La chapelle doit être préservée dans son aspect

8 – CALVAIRE A CHANES

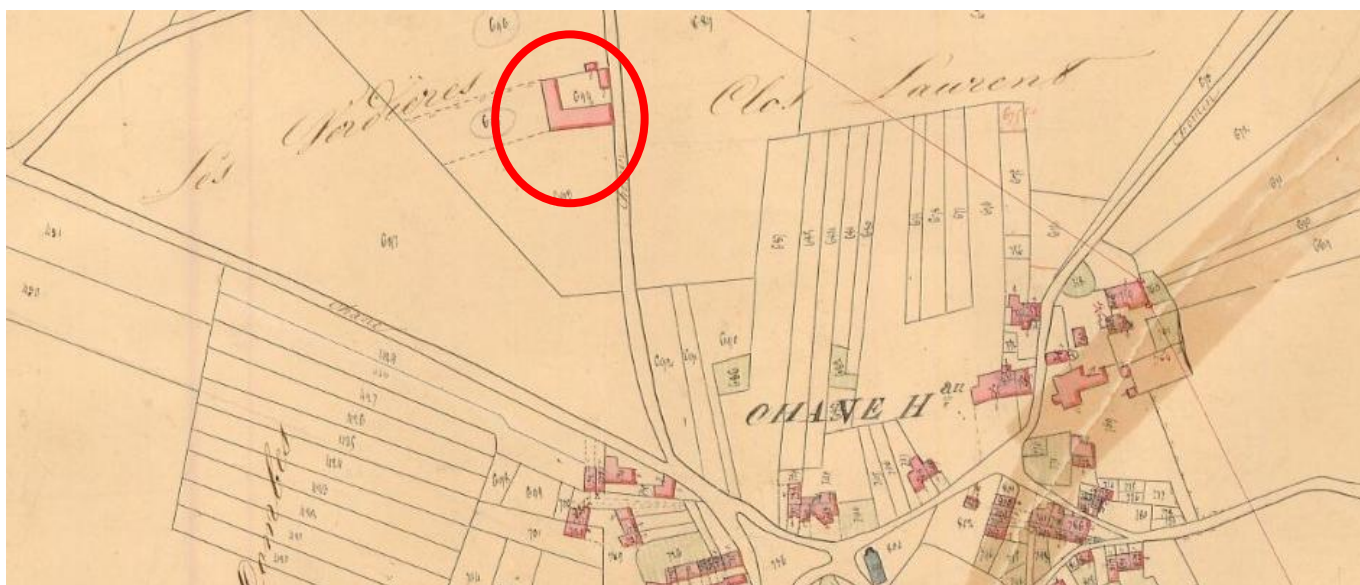
Le **calvaire en pierre** est situé au cœur du village de Chânes, sur la place centrale, à proximité de la chapelle Saint André.



Le **calvaire** doit être préservé dans son aspect.

9 – CHATEAU DE CHANES

Le château de Chânes présente deux bâtiments. D'une part le château en lui-même qui est un bâtiment ordonnancé et la maison dite du jardinier, plus modeste.



Cadastre Napoléon de 1834 (Archives de l'Ain)

Le long de la route du Dauphiné, les deux sont reliés par un mur et un portail en fer forgé.





Le bâtiment du château a été restauré en conservant les éléments de modénature de la façade. Il doit être préservé.

La « maison du jardinier », édifice plus modeste peut évoluer en conservant une grande simplicité.